

**RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date de d'AVRIL 2020**  
pour  
**LE D<sup>R</sup> GREGORY ROSS**  
**VICE-PRÉSIDENT, OPTIMISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

Élément du régime de rémunération global	Description	Coût pour l'IRHSN (Annuel)
Salaire de base		218 182 \$
Rémunération au rendement	Jusqu'à 10 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés par le conseil	0 \$ - 21 818 \$
Durée du mandat	6 ans – du 1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2025	
Activités professionnelles	Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste	s/o
Vacances	Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés sur l'année suivante à moins d'avoir obtenu une approbation à titre exceptionnel du président-directeur général	6 semaines + jours fériés rémunérés (employés non syndiqués)
Assurance-maladie complémentaire	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	3 727 \$
Soins dentaires	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	1 345 \$
Hospitalisation dans une chambre à deux lits	Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital	99 \$
Congés de maladie	Tous les employés ont droit à 15 semaines de prestations de maladie	Admissible
Régime amélioré de prestations d'assurance-invalidité de longue durée	Une indemnité de remplacement du revenu est offerte à tous les gestionnaires après un délai de carence de 15 semaines. L'IRHSN paie la cotisation de base; l'employé par la cotisation supplémentaire. Coût pour l'employé : 1,183 % + 8 % TVP = 2 788 \$	(Calcul : 3,974 % + 8 % TVP) = 9 365 \$
Compte de gestion des dépenses santé	Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux	1 150 \$
Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)	Tous les employés à temps plein sont membres du HOOPP et l'IRHSN doit y contribuer. Coût pour l'employé = 18 723 \$	Pour chaque tranche de 1,00 \$ contribuée par l'employé, l'IRHSN contribue 1,26 \$ = 23 591 \$
Cessation d'emploi	Contrat à durée déterminée de 6 ans se terminant le 30 avril 2025 avec renouvellement possible de 6 mois. En cas de congédiement non motivé, une indemnité est versée pour faciliter la transition vers un autre emploi.	La moindre des deux périodes :  Période de mois de 12 mois + 1 mois pour chaque année de service terminée (après 2 années de service) jusqu'à un maximum de 24 mois OU la durée restante du mandat

Sauf indication contraire, le résumé ci-dessus est passé en revue chaque année et ajusté au besoin au début de l'exercice financier pour tenir compte des modifications aux modalités contractuelles et/ou aux primes. Les mises à jour sont affichées au plus tard le 15 juin de chaque année.